

Paroisse de : .....

Lieu(x) de vie : .....

Entrée en fonction le : .....

## Procès-verbal d'élection d'un permanent ministre ou laïc

Les électeurs paroissiaux ont été convoqués selon l'art. 10 des statuts paroissiaux

L'élection a eu lieu par Assemblée de paroisse\* le: .....

Par scrutin \*, le: .....

aux heures suivantes : .....

\*Compléter les rubriques et biffer ce qui ne convient pas

Electeurs inscrits : (statistiques paroissiales) .....

Bulletins délivrés : 1<sup>er</sup> tour: ..... 2<sup>ème</sup> tour: .....

Bulletins rentrés : ..... .....

Bulletins blancs ou nuls : ..... .....

Bulletins valables : ..... .....

Majorité absolue (50%+1) : .....

Noms	1 <sup>er</sup> tour		2 <sup>ème</sup> tour	
	Voix obt.	élu	Voix obt.	élu

### Observations :

Le présent procès-verbal est établi en deux exemplaires, dont l'un est adressé dans les meilleurs délais par le bureau du Conseil paroissial au Conseil synodal (RG art. 18). Il y sera joint un spécimen des bulletins de vote :

EREN, case 2231, 2001 Neuchâtel

....., le .....

Au nom du Bureau électoral :

le président : .....

le secrétaire : .....